

**COMMISSION PERMANENTE DU 15 OCTOBRE 2020****Rapport CP 2020-C28 :****DIVERSES MESURES RÉGIONALES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19****Texte de l'amendement :**

Un article formulé de la façon suivante est ajouté à la fin de l'article 1 de la délibération :

« Décide de revoir à la hausse le nombre de places de formations disponibles pour les formations sociales ».

**Exposé des motifs :****CRÉER DES PLACES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES FORMATIONS SOCIALES**

1 million de nouveaux pauvres en 2020, tel est le triste constat posé par les associations caritatives, une estimation basse, compte tenu des 800 000 pertes d'emploi attendues fin 2020. La situation d'urgence sociale que rencontre une grande partie des Francilien-ne-s et qui ne cesse donc de s'aggraver. Il est donc urgent de revoir à la hausse le nombre de place disponibles pour les formations sanitaires et sociales.

Dans un rapport de 2016, le CESER insistait déjà pour que des « *préconisations du plan d'action en faveur du travail social et du développement local* » soient prises en compte « *au plus vite* » rappelant que ces métiers ont vocation à se développer encore dans les années à venir, les inégalités sociales étant malheureusement de plus en plus importantes dans notre société. Ces métiers méritent donc l'attention particulière, et spécialement celle de la Région Ile-de-France. »

Quatre ans plus tard, dans un contexte de politique d'austérité imposée et de baisse continue du soutien public aux associations par l'exécutif régional (alors que les associations gèrent très souvent ces missions par délégation de missions de service public), ces « soldats du social », sont en première ligne sur le front de la pauvreté renforcée par les conséquences de la crise de la COVID 19. Alors que leur charge de travail ne cesse de s'alourdir avec un public de plus en plus nombreux et en grande difficulté, la Région doit prendre toute la mesure et toute sa part pour répondre aux besoins de ce secteur. Ce n'est pas le cas avec les « quotas » qui lui sont fixés.

Au contraire, pour répondre à l'urgence sociale, il faudrait multiplier les « *préconisations de développement de l'offre* » tout en revalorisant et réhabilitant les métiers liés au travail social et en particulier celui des assistantes sociales et des éducateurs spécialisés.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

